

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
ALEX – LA BALME DE THUY – DINGY SAINT CLAIR
55 place de l'église - 74230 DINGY-SAINT-CLAIR
04.50.02.06.27 - siabd@orange.fr

Fiche d'acceptation des dispositions relatives au contrôle
des installations d'assainissement autonome

- Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme (PC, PA, DP, CU) - remplir 1 demande par dispositif
- Hors demande d'autorisation d'urbanisme (remplir le verso et fournir un plan masse du projet)
- contrôle avant vente (remplir le recto uniquement)

Engagement du demandeur :

La mise en œuvre d'une filière d'assainissement proposée dans un permis de construire doit être conforme aux prescriptions techniques fixées par l'arrêté DEVO1021823V du 7 septembre 2009.

Le contrôle de mise en œuvre de cette filière est rendu obligatoire par la loi sur les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et l'arrêté DEVO1021823V du 7 septembre 2009.

A l'issue du contrôle, le contrôleur établit un rapport de contrôle qui sera communiqué au SPANC pour avis et transmis au demandeur. Lors de la réalisation de l'installation, le non respect du descriptif technique validé implique la modification de l'installation.

Je soussigné (e) :

M/Mme.....

Adresse (coordonnées auxquelles le service de contrôle peut vous joindre et coordonnées de facturation)
.....

Mail : Téléphone :

Adresse de la construction si différente :

- Autorise le service de contrôle à entrer en contact avec moi et à pénétrer sur ma propriété pour : une première visite de terrain afin de contrôler la faisabilité technique et réglementaire du projet décrit au verso de la présente.
- M'engage à entrer en contact avec le service de contrôle et l'autorise à pénétrer sur ma propriété pour : une seconde visite de terrain avant recouvrement des fouilles afin de contrôler la réalisation du projet validé par le SPANC et la correcte exécution des travaux.
- Accepte le règlement d'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal disponible en mairie.
- M'engage à rembourser au syndicat, dès l'ouverture du dossier et sur présentation d'un titre administratif, les honoraires de contrôle (selon convention 2018 avec le cabinet Nicot, honoraires soumis à révision annuelle suivant indice ICHT-E) :
 - **dossiers comprenant des travaux** : Contrôle de conception : 198 € TTC et Contrôle de réalisation : 99.00 € TTC
 - **dossiers ne comprenant pas de travaux** : Contrôle avant vente : 99.00 € TTC
Edition d'un avis sans déplacement (certificats d'urbanisme) : 35.20 € TTC
 - Contre-visite nécessaire du fait du particulier : 99.00 € TTC.

Les éventuelles primes de l'Agence de l'eau que le Syndicat sera en mesure d'obtenir au titre du dossier seront déduites de ces honoraires.

En cas de réhabilitation volontaire du dispositif d'assainissement, faisant suite ou non à une vente, mais ne s'accompagnant pas d'autres travaux, (**dossier déposé en dehors de toute autorisation d'urbanisme**) le Syndicat prend en charge la totalité des honoraires dus au titre des contrôles de conception et de réalisation (dossiers déposés à compter du 1^{er} janvier 2014).

En cas de litige, le tribunal administratif de Grenoble est compétent.

Fait à _____, le _____ 20____
Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé"

Descriptif du dispositif d'assainissement autonome envisagé (dossiers avec projets):

Commune : Parcelle N° : Section du cadastre

Type de bâtiment : Habitation : nombre de logements :
 Local d'exploitation agricole
 Autre : Préciser

Nombre de chambres : 1 2 3 4 5 6 Plus : Préciser

Couleur filière d'assainissement (à demander en mairie) :

Prétraitement : Fosse Septique Toutes Eaux (volume : L)
 Préfiltre
 Autre : préciser

Epuration : Epandage en pente Longueur totale des tranchées : ml
 Filtre à sable drainé Surface : m²
 Filtre à sable drainé étanche Surface : m²
 Puits d'infiltration Profondeur : m
 Autre : Préciser

Rejet : Sol Ruisseau de
 Fossé Réseau d'eau pluviale
 Autre : préciser

Eaux pluviales :

Avertissement : *En aucun cas, les eaux pluviales ne doivent être dirigées vers le dispositif d'assainissement autonome.*

Destination des eaux pluviales : Sol (puits d'infiltration) Ruisseau de
 Fossé Réseau d'eaux pluviales
 Autre

Alimentation en eau :

Source privée Usage de l'eau : domestique Autre : Préciser
 Réseau communal Usage de l'eau : domestique Autre : Préciser

Plan de prévention des risques naturels :

couleur et règlement de la zone :

Plan masse du projet de dispositif projeté:

à joindre à la présente demande.